

RALLYE

Acompte sur dividende 2005

Le conseil d'administration de Rallye réuni ce jour a arrêté les modalités définitives de l'acompte sur dividende d'un montant de 1,20 euro qui sera mis en paiement à compter du 18 octobre 2005. Les actionnaires auront la possibilité d'opter pour le paiement en actions de l'acompte au prix de souscription unitaire de 34,36 euros.

Paris, le 14 octobre 2005